



Avril 2018 - La lettre de l'État dans le Lot.

Derniers jours pour s'inscrire à l'Hackcélération mobilité



Dans le cadre du dispositif "Carte Blanche", la préfecture du Lot, le Lab'O (laboratoire d'innovation publique) et la direction interministérielle de la transformation publique organisent un "Hackcélération mobilité" du 6 au 8 avril 2018 au domaine d'Auzole à Saint-Pierre-Lafeuille (hébergement gratuit et repas pris en charge).

Vous avez imaginé une solution pour résoudre des problèmes de mobilité et souhaitez passer à l'action ? Vous pensez pouvoir aider des porteurs d'initiatives à développer leur projet ? Vous êtes tout simplement passionné par ces questions de mobilité ?

Inscrivez-vous à l'Hackcélération mobilité sur <http://mobilot.fr> !

Date limite des inscriptions : jeudi 5 avril 2018

Qu'est-ce qu'un hackcélération mobilité ?

C'est :

- une démarche résolument tournée vers la recherche de solutions pour répondre aux besoins de mobilité des habitants du Lot et l'accélération de leur mise en oeuvre ;
- un événement ouvert à tous ceux qui souhaitent proposer, découvrir et imaginer des solutions de mobilité nouvelles ;
- une compétition festive et conviviale, avec un jury qui récompensera les propositions les plus audacieuses ;
- une dotation pour aider l'amorçage et la réalisation des initiatives à plus fort potentiel.

Programme complet disponible sur [le site des services de l'État dans le Lot.](#)

La semaine de l'industrie dans le Lot



Organisée chaque année depuis 2011, la nouvelle édition de la Semaine de l'industrie a eu lieu dans le département du 26 mars au 1er avril 2018.

Au total, **34 événements** (*théâtre forum, conférence, portes ouvertes d'entreprises, ...*) ont été organisés dans le Lot avec pour seul objectif de promouvoir l'industrie et ses métiers auprès du grand public et plus particulièrement des jeunes et des demandeurs d'emploi.

Cette semaine a été l'occasion de montrer la place importante qu'occupe le secteur de l'industrie dans l'économie lotoise et le marché local de l'emploi.

" Dans le Lot, nous comptabilisons 8 000 offres d'emploi sur une année, soit une progression de 12 % entre 2016 et 2017. L'industrie est le troisième secteur à recruter " a précisé Murielle Henry Tchissambou, directrice territoriale de Pôle Emploi Lot et Tarn-et-Garonne, lors du lancement de l'événement.

La semaine de l'industrie a été présentée par Nadine Chaïb, sous-préfète de Figeac, aux côtés des partenaires mobilisés. L'inauguration a été marquée par l'association Arc-en-ciel théâtre qui a mis en scène demandeurs d'emploi et conseillers. En partenariat avec la Mission Locale, Pôle Emploi et CAP Emploi, les participants ont découvert de manière ludique et participative l'intégration en entreprise : du recrutement à l'accueil des nouveaux arrivants.

La clôture de la semaine de l'industrie a été organisée le vendredi 30 mars au sein de l'entreprise Hugon à Mercues. A la suite de la visite de l'entreprise, M. le préfet et les principaux organisateurs ont remercié l'ensemble des Lotoises et Lotois qui ont été plus de 1200 à participer aux événements proposés et les nombreuses entreprises qui ont ouvert leurs portes aux jeunes et aux demandeurs d'emploi.

Des photos sont disponibles dans [la galerie du site Internet des services de l'État dans le Lot](#).

Signature de la convention d'application du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public



En 2017, les services de l'État et le conseil départemental ont, en lien avec les acteurs de terrain, dressé un état des lieux de l'accessibilité des services au public (questionnaire, tables rondes...) et ainsi pu mettre en évidence les territoires déficitaires, les insuffisances par type de services et les nécessaires mutualisations à opérer.

À partir de cet état des lieux, l'État et le conseil départemental ont élaboré conjointement un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public en associant les communautés de communes. Il définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions, destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité aux services publics.

L'amélioration de l'accessibilité (physique et dématérialisée) concerne à la fois l'optimisation, la coordination et la mutualisation de l'offre existante, ainsi que les complémentarités nécessaires, en particulier dans les zones déficitaires. Ce principe est défini dans la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République).

Le schéma départemental a été approuvé par le conseil départemental et validé par arrêté préfectoral le 22 décembre 2017 et sa convention d'application a été signée le mercredi 28 mars 2018 à la préfecture du Lot.

Un travail partenarial au plus près des populations est ainsi engagé pour six ans, pour une meilleure accessibilité des services au public et le maintien d'une bonne qualité de vie sur l'ensemble du territoire lotois.

Le chèque énergie sera envoyé fin avril aux bénéficiaires



Le nouvel outil de lutte contre la précarité énergétique permettant de payer une partie de certaines dépenses liées à l'énergie (factures d'électricité, gaz, ...) sera envoyé à la fin du mois d'avril par voie postale aux personnes éligibles. Contrairement au système des tarifs sociaux, il n'y a aucune démarche à faire pour le recevoir. Il sera envoyé automatiquement aux bénéficiaires.

Le chèque énergie est calculé en fonction de deux critères simples : le niveau de revenus et la composition du ménage. Son montant oscillera entre 48 € et 227 € en fonction des informations transmises par les services fiscaux. Cette aide sera versée au gestionnaire de la résidence qui la déduira de la redevance due pour les bénéficiaires habitant dans un logement-foyer.

IMPORTANT : il faut donc avoir déclaré ses revenus pour recevoir le chèque énergie.

Pour plus d'informations sur le chèque énergie et pour vérifier si vous pouvez en bénéficier : [cliquez-ci](#).

Le guide d'entretien des cours d'eau du Lot est en ligne !



La directive-cadre sur l'eau (DCE) fixe un objectif d'atteinte du bon état des eaux. Pour atteindre cet objectif, il faut agir sur l'eau mais aussi sur le milieu. C'est pourquoi l'entretien des cours d'eau est primordial et doit être mené de manière adaptée.

A destination des collectivités, des agriculteurs et des autres riverains, le guide d'entretien des cours d'eau (cf. PJ) réalisé par la direction des territoires du Lot est un document simple et accessible qui formule des conseils et des préconisations quant à l'entretien régulier du lit et des abords des cours d'eau. Ce document ainsi que la cartographie des cours du Lot sont en ligne sur [le site des services de l'État dans le Lot](#).

Qu'est-ce qu'un cours d'eau ?

Selon l'article L.215-7-1 du Code de l'environnement : *"constitue un cours d'eau un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année. L'écoulement peut ne pas être permanent compte tenu des conditions hydrologiques et géologiques locales"*.

Les travaux d'entretien courant d'un cours d'eau sont de la responsabilité des propriétaires riverains et ne nécessitent pas de dossier préalable (articles L.215-4 L.215-14 et R.215-2 du Code de l'environnement). Cet entretien comprend les retraits d'embâcles, de débris, de végétaux flottants ou non et d'atterrissements localisés qui gênent la circulation naturelle de l'eau, ainsi que l'entretien de la végétation rivulaire par élagage ou recépage sans dessouchement.

Important : les travaux sur cours d'eau autres que l'entretien courant sont soumis à autorisation ou déclaration préalable au titre de la loi sur l'eau (article R.214-1 du Code de l'environnement).

La cartographie des cours d'eau du Lot est en ligne [sur le site des services de l'État dans le Lot](#).

Rencontre avec Théo Canella, stagiaire au sein du service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial du Lot (SCPPAT)



Pourquoi avoir décidé d'effectuer votre stage au sein de la préfecture du Lot ?

Je me destinais tout d'abord à l'enseignement et à la recherche mais j'ai échoué au concours de l'École normale supérieure (ENS) qui est très sélectif. Grâce à mes trois années de classe préparatoire et l'obtention d'une licence en lettres classiques, j'ai pu intégrer SciencesPo Paris en Master "administration publique". Dans l'attente de la rentrée universitaire, j'ai eu l'opportunité d'effectuer un stage de fin d'année. Mon objectif était d'enrichir mon expérience et mes connaissances en administration. Je connais les missions préfectorales et je savais que cette expérience répondrait à mes attentes. Et tant que Lotois, je préférerais vivre cette expérience à Cahors.

Était-ce un choix d'intégrer le service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial ?

Oui et non. Ils m'ont tout simplement répondu en premier et je ne connaissais pas ce service préfectoral. Madame Guillerme, chef de ce service, m'a contacté en me précisant les missions du service et les projets en cours comme l'Hackcélération qui aura lieu le week-end prochain. J'ai trouvé ce service intéressant par sa diversité et son dynamisme. A la suite de son appel, j'ai su que je sortirais plus compétent et "employable" à la fin de ce stage.

De nombreux lecteurs ne doivent pas connaître ce service, quelles sont vos missions principales ?

Le SCPPAT est un service central et les missions sont très diverses : on prépare des dossiers des comités d'administration régionale, on fait du contrôle de gestion mais aussi du développement territorial, on épaula le secrétaire général sur les sujets concernant l'arrondissement de Cahors... Nous travaillons aussi avec la direction interministérielle de la transformation publique sur les ateliers du dispositif "Carte Blanche" et sur l'organisation de l'Hackcélération.

Ce stage vous a-t-il donné envie d'intégrer la fonction publique ?

En sachant que je ne suis pas encore diplômé et que je suis dans une phase de découverte des administrations publiques, il m'est encore difficile d'envisager quoi que ce soit. Mais, en toute honnêteté, je pense sérieusement passer les concours de la fonction publique. J'avais une image peu dynamique des structures publiques mais j'ai découvert, à travers ce stage, le dynamisme et la diversité du monde administratif.

46 suspensions administratives du permis de conduire en mars 2018



Dans chaque département, le préfet peut décider de [suspendre le permis de conduire](#) d'un individu pour une durée qui n'excède pas un an soit pour des raisons médicales, soit après la constatation d'une infraction grave au Code de la route. Il s'agit d'une mesure administrative de sûreté, visant à écarter momentanément de la route un conducteur dont le comportement est considéré comme dangereux et éviter, ainsi, qu'il ne commette de nouvelles infractions. Tous les mois, dans la lettre de l'État, nous diffusons le nombre de permis de conduire suspendus par la préfecture du Lot.

Mars 2018 :



Suivez les services de l'État du Lot sur Internet :



Cette lettre a été réalisée par les chargés de communication des services de l'État du département du Lot.
Si vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner à cette lettre, envoyez un courriel à l'adresse suivante :
pref-communication@lot.gouv.fr
Pour toute remarque ou suggestion, vous pouvez adresser un courriel à la même adresse.
Tous droits de reproduction réservés.